

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 octobre 2022

Nombre de Conseillers

.....

En exercice : 14

Présents : 12

Pouvoir : 00

Abstention : 00

Votants : 12

Scrutin ordinaire

Le vingt octobre 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de Conseil à 20h30, sous la présidence de Monsieur COSSET Joël, Maire.
Étaient présents : M. COSSET Joël, Mme. ROBIN Liliane, MM. LAVAUT Claude, HIBON Alain, DROUET Michel, Mmes. LARGEAS Hélène, BALLON Alina, M. BOUTET Didier, Mme. GÉRARD Valérie, M. CRUBILLÉ François, Mme. EVRARD Delphine, M. DELATTRE Alexandre.
Absents excusés : M. ROCHETEAU Emmanuel, Mme. SECHERET Aurélie.
Secrétaire de séance : M. BOUTET Didier.

TARIFS DES
LOCATIONS DE
SALLES ET MATERIEL
D2022-47

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas apporter de modifications. Les tarifs applicables au 01.01.2023 resteront donc comme suit :

- Un chèque de 70 € est demandé pour toute réservation de salle.
- Le ménage mal fait est facturé 70 €.
- Location gratuite pour les associations de la commune sous conditions de signature d'une convention et de l'obligation de fournir une attestation d'assurance.

• LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Une caution de 500 € est demandée lors de la remise des clés.

Une caution supplémentaire de 200 € pour l'utilisation du vidéoprojecteur.

Particuliers de la commune	Particuliers et associations Hors commune
Tarifs à compter du 01.01.2022	Tarifs à compter du 01.01.2022
- Location samedi et dimanche : 180.00 €	- Location samedi et dimanche : 416.00 €
- Location jour férié hors WE : 90.00 €	- Location jour férié hors WE : 208.00 €

• LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

*Louée uniquement aux particuliers de la commune pour 40 personnes maximum

*Interdiction d'utiliser tout dispositif pour cuire ou réchauffer et pas de musique le soir.

*Une caution de 150 € est demandée lors de la remise des clés.

Particuliers de la commune
12 H = 20 €
24 H = 40 €
36 H = 60 €
48 H = 80 €

• **LOCATION DE LA SALLE DU PARC**

- Louée uniquement aux particuliers de la commune pour 40 personnes maximum
- Interdiction d'utiliser tout dispositif pour cuire ou réchauffer et pas de musique le soir.
- Une caution de 300 € est demandée lors de la remise des clés.

Particuliers de la commune	Particuliers et associations hors commune
Tarifs à compter du 01.01.2022	Tarifs à compter du 01.01.2022
12 H = 50 €	12 H = 115 €
24 H = 75 €	24 H = 175 €
36 H = 95 €	36 H = 225 €
48 H = 115 €	48 H = 275 €

• **LOCATION MATERIEL**

Le Conseil municipal a fixé les tarifs suivants :

- Un forfait de base 5.00 € pour 2 tables et/ou 4 bancs (possibilité de rajouter des demi-forfaits).
- La caution demandée est de 100.00€.

Quelle que soit la location un minimum de 5 € sera facturé.

• **LOCATION DES BARNUMS**

- Ils ne seront pas installés au domicile des particuliers, ils serviront uniquement d'extension dans le cadre d'une location de salle communale.
- Une aide de personnes sera exigée pour le montage et démontage.
- Conditions : 50 € à la réservation
- Caution : 500 € et 150 € pour engagement démontage.

PARTICULIERS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS HORS COMMUNE
PETIT 30 € LE WEEK END 20 m ² (5m×4m) 3 EN STOCK	PETIT 60 € LE WEEK END 20m ² (5m×4m) 3 EN STOCK
GRAND 60 € LE WEEK END 40 m ² (5m×8m) 2 EN STOCK	GRAND 120 € LE WEEK END 40m ² (5m×8m) 2 EN STOCK

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Le Maire, Joël COSSET.

Affiché le : 27 octobre 2022.

Pour copie le : 27 octobre 2022.

En mairie le : 27 octobre 2022.